* **Titre ou dénomination du jeu concours : « Absolut Extrakt / Alternative »**
* **Le ou les organisateurs du jeu concours sont : PERNOD RICARD MAROC**
* **Adresse du ou des organisateurs : Casablanca – Route d’El Jadida, Green Office 5ème étage.**

**Les chances de gain des personnes participant à ce jeu sont égales.**

**Ce jeu se déroulera entre les dates du 27 Janvier 2020 au 31 Janvier 2020 à 23h59.**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**La participation au jeu concours est ouverte à toute personne physique ayant minimum 21 ans, disposant d’un accès internet ainsi qu’une adresse internet valide.**

**DÉROULEMENT :**

**Les utilisateurs désirant participer au jeu concours devront visiter le site «**[**https://www.absolut.com/ma**](https://www.absolut.com/ma) **» et fournir les informations demandées comme suit :**

* **Remplir le formulaire avec les informations demandées : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et ville et sexe et commentaire sur « Selon vous, quel est l’ingrédient secret est utilisé dans la recette d’Absolut Extrakt ? »**

**La campagne de participation durera 5 jours tandis que l’annonce des résultats se fera le 4 Février 2020. 05 participants seront sélectionnés par l’équipe des managers de la société organisatrice, sous la supervision de Maître Sanaa KETTANI ou d’un représentant de son étude.**

**PERSONNES EXCLUES**

**Ne peuvent participer au jeu concours les :**

* **Les membres du personnel de la société organisatrice PERNOD RICARD MAROC ;**
* **Les mineurs**
* **Les membres du cabinet d’Etude du notaire dépositaire du présent jeu concours ;**

**NOMBRE DE PARTICIPATIONS**

**Le nombre de participations au jeu concours est limité à 1 participation par participant au cours de la durée du jeu à condition bien entendu qu’elle remplisse les conditions ci-avant et ci-après. Le nombre minimum de participations est illimité.**

**LOT**

**Les 05 gagnants remporteront une invitation pour la soirée Absolut Extrakt / Alternative du 07 Février 2020 avec une personne de leur choix. La société organisatrice se réserve le droit de changer la date de l’accès à l’événement.**

**Les tickets seront remis par email par la société organisatrice Absolut aux gagnants. Les gagnants confirmeront la réception de leur invitation électronique par retour de mail. Dans le cas de non réponse (dans la journée), le lot sera remis à la personne suivante sur la liste.**

**Dans le cas où la personne suivante contactait ne répond pas, le lot sera annulé.**

 **DEPOT ET ENVOI DU REGLEMENT**

**Le présent règlement de loterie publicitaire est/sera déposé :**

* **A la délégation du Ministère du Commerce et de l’Industrie de Casablanca.**
* **Au siège social de la société PERNOD RICARD MAROC.**
* **Auprès de l’étude de Maître Sanaa KETTANI, Notaire à Casablanca.**

**Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne morale ou physique qui en fait la demande à l’adresse suivante : Casablanca – Route d’El Jadida, Green Office 5ème étage.**

**MODIFICATION DU REGLEMENT**

**La société organisatrice se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement qui serait nécessaire pour des raisons techniques, juridiques ou organisationnelles.**

**Tout participant étant réputé l’avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu concours, à compter de la date d’entrée en vigueur de la modification. Les participants qui refusent la ou les modification(s) intervenue(s) ne sont plus admis à participer au tirage au sort.**

**Et en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre le jeu, à tout moment, à condition d’en aviser les participants sur sa page Facebook durant la date de validité de la participation de la présente loterie et d’en aviser par la suite le Ministère du Commerce et de l’Industrie. Dans ces cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.**

**Les participants seront informés dans les plus brefs délais de toute modification apportée aux présentes par l’insertion d’une annonce sur la plateforme** [**https://www.facebook.com/ABSOLUT.ma/**](https://www.facebook.com/ABSOLUT.ma/)**.**

**DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

**Le participant reconnaît et accepte que les données collectées, dans le cadre du Jeu feront l'objet d'un traitement informatique.**

**Conformément à la loi n° 09-08 relative à « la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel, le Participant dispose à tout moment d’un droit individuel d’accès à l’information ainsi que d’un droit d’information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données ou à leur transmission par la société organisatrice à des tiers.**

**Les personnes participantes acceptent d’être contactées par la société organisatrice.**

**INTERRUPTION**

**La Société se réserve, si les circonstances l’exigent, le droit d’interrompre, de suspendre, d’écourter, de prolonger, d'annuler le présent jeu-concours, si elle le juge nécessaire ou sur demande des autorités compétentes sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait.**

**Toute interruption, suspension ou annulation du jeu-concours sera communiquée aux participants par les moyens désignés.**

**DECISION DES ORGANISATEURS**

**La Société se réserve le droit d'exclure de la participation au présent concours toute personne troublant le déroulement du jeu-concours.**

**Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude ou si elle est incomplète.**

**La Société ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un client de la Société au jeu.**

**PARUTION MEDIAS**

**Les gagnants acceptent d’ores et déjà de paraître dans tout message publicitaire (tous médias confondus, au Maroc ou à l’international) et de laisser diffuser leurs photographies et/ou vidéos sur les réseaux sociaux et les plateformes digitales affiliées à « PERNOD RICARD MAROC » S.A dans le cadre de la campagne et sans qu’aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne puisse être exigée de la part des gagnants.**

**Les noms et prénoms ainsi que la ville d’origine d'un ou plusieurs participants et/ou gagnants pourraient être rendus publics par la Société. Les participants et les gagnants acceptent expressément et sans réserve que la Société et/ou toutes autres sociétés autorisées par elle, rendent publiques à quelque moment que ce soit et sous quelque forme que ce soit certaines données personnelles et/ou déclarations d'un ou plusieurs participants et/ou gagnants.**

**Les gagnants du concours acceptent expressément de prendre part à toute action de marketing (interviews, séances photos, entretiens, rencontres avec le public, spots publicitaires, présence à des émissions audiovisuelles, etc.) sur simple demande de la Société, sans exiger de contrepartie, et ce, pour une durée d'un an à compter de la date de fin du concours.**

**Les participants acceptent expressément que leurs soumissions soient utilisées pendant ou après le concours (dans la limite d'une durée d'un an à compter de la fin du concours) pour les besoins de la publicité du concours et de la promotion la Société, de ses produits et de la marque Absolut**

**Les gagnants et participants acceptent expressément et sans réserve que des photos et/ou enregistrements vocaux et/ou enregistrements vidéo y compris leurs soumissions soient utilisées pour tout usage publicitaire du concours, de la Société, de ses produits ou de la marque Absolut pendant ou après le concours (dans la limite d'une durée d'un an à compter de la fin du concours), et ce sans aucune contrepartie.**

**Tout gagnant accepte à l’avance et sans aucune réserve que ses données personnelles, son image et sa voix y compris sa soumission puissent être utilisés à titre gratuit dans tout document publicitaire écrit ou contenu audiovisuel (dans la limite d'une durée d'un an à compter de la fin du concours).**

**LIMITES DE RESPONSABILITE**

**La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue, de manière générale, dans l’hypothèse d’un cas de force majeure ou d’un cas fortuit indépendant de sa volonté. La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable si le jeu concours venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à la société organisatrice.**

**La société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tout éventuel dommage matériel ou immatériel survenu directement ou indirectement du fait des lots désignés aux présentes.**

**ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

**Ce règlement est établi en conformité avec la loi en vigueur au Maroc. Tout litige naissant à l’occasion du présent règlement relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Casablanca.**

**Casablanca, le 31/10/2019**

**Route d’El Jadida, Green Office 5ème étage**

**Cachet et signature**